

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

06/320 DU 21/02/86
DECRET N° /MTERPPPS.DGP/DGPCI/
portant reclassement et nomination de
Monsieur MIERE Théodore, Instituteur
de 6° échelon des cadres de la caté-
gorie B hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement)./-

LE PEREMIER MINISTRE./-

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Or-
donnance 019/84 du 23.8.84 portant ratification modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/196/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Pre-
mier Ministre ;
(/u le décret 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 85/1454 du 17.12.85 portant organisation des
intérim du Gouvernement ;
(/u le décret 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
Agents de l'Etat ;

(/u la note n° 422/PCT.CC.BP.DIE.ESSP.DE.SSE du 29 Juin
1982 mettant certains Instructeurs Politiques en stage de cinq (5)
ans à l'Ecole Supérieure du Parti près le Comité Central du Parti
Congolais du Travail ;

(/u la Décision n° 003/85/PCT/CC/BP/SCC/ESP/DE/SEC du
5.6.85 portant admission au diplôme d'Etudes Supérieures des Scien-
ces Sociales et Politiques (DESSSP) ;

(/u l'arrêté C97/MEN.DGAS.DPBA.SP.P1 du 13.1.84 portant
promotion des Instituteurs et Institutrices des cadres de la caté-
gorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo au titre de l'année 1982 ;

(/u l'acte n° 046/PCT.CC.BP.ESSP du 22.11.74 portant appli-
cation des Statuts de l'Ecole Supérieure du Parti près le Comité
Central du Parti Congolais du Travail ;

DGB

DCF

(/u la lettre n° 842/MEFA.SG.DPAA.SP.B3 du 18.11.85 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

/) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Monsieur MIERE Théodore, Instituteur de 6° échelon indice 860 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, admis au Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), Option : Philosophie, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 2° échelon indice 920 Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 5.6.85, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre ;

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATIGNON

Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGICE... 3
DGFP/BST..... 3
DCF..... 1
SGEFA..... 2
DPAA..... 2
B/SOLDE..... 2
SGGDPAD..... 3
DOSSIER/DPAA... 3
DOSSIER/DFP... 3
IGE..... 2
INTERESSE.... 1
SGCM/BC..... 2./-